

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 18 juillet 2019**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 18 juillet 2019, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Michel Peigner, Mme Nathalie Manceau, M. Serge Brunet, Mme Marie-Josèphe Thériau, M. Patrice Bellanger, Mme Thérèse Planchenault, M. Xavier Pottier, Mme Annie Hiland, M. Daniel Jarry, Mme Laurence Peltier, M. Jérôme Beunard et Mme Sylvie Vilfeu.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Nathalie Marteau  
M. Gérard Travers  
Mme Nathalie Foret-Vettier

Nbre de membres : 15
Présents : 12
Absent(es) excusé(es) : 03
Pouvoir : 00
Quorum atteint : 6

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josèphe Thériau

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE  
OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- ☞ LOTISSEMENT NOUVEAU QUARTIER – CHEMIN DU COUDRAY :
- Construction de 3 logements sociaux : projet de convention avec Mayenne Habitat
- ☞ ENFANCE JEUNESSE
- Projet de mise en place d'un service civique
- ☞ COMMISSION
- Travaux : 10 juillet 2019

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2019**

Une observation est apportée concernant la diffusion du compte-rendu de la commission travaux du 18 juin 2019, qui ne figure pas dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2019.

Compte rendu qui avait été diffusé, sans qu'aucune mention ne soit reprise dans le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal.

Il est confirmé la nécessité de reprendre dans le procès-verbal de Conseil Municipal les décisions prises en commission.

Compte-rendu de la commission travaux du 18 juin 2019 :

I- **Evacuation des eaux pluviales :**

- 1- Lieu-dit « La Jarrière »

Les travaux d'évacuation des eaux pluviales consistent en l'ouverture d'une tranchée, la fourniture et la pose de 115 ml de tuyaux type ECOBOX de diamètre 400, de 2 regards grilles et la réalisation d'un fossé pour un montant de 8 770 € HT

Une plus-value est à prévoir si la pose d'un ECOBOX de diamètre 500 d'un montant de 1 200 € HT (Devis Entreprise SALMON).

Les travaux devraient débuter courant juillet 2019 après la récolte du blé.  
En accord avec le propriétaire dont le tracé « réseau » passe sur sa propriété.

2- Rue des écoles n°12

Les travaux d'évacuation des eaux pluviales consistent en l'arrachage de souches (sapins), le reprofilage du ruisseau sur une longueur d'environ 40m et la réalisation d'un merlon afin d'éviter l'inondation de cette propriété pour un montant de 1 960 € HT.

Le coût étant à la charge du propriétaire, celui-ci préfère y réfléchir avant d'engager tous travaux.

La commission « travaux » suppose un conflit entre les différents réseaux se situant au niveau du regard jouxtant la place Jean Bézier, la rue des écoles et la propriété du 12 rue des écoles.

La réfection et le regard au droit du muret devra donc être réétudiée.

Celui-ci pourra être évoqué dans le cadre du transfert de la compétence eaux pluviales à Laval Agglomération.

**II- Demande d'autorisation pour créer un accès au droit de la propriété située à l'intersection du chemin dit de « Venage » et de la Rue de Narbonne (parcelle AK 0439)**

La commission « travaux » donne son accord sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Accès créé sur une largeur maximum de 5,00m
- La limite haute de ce futur accès doit se situer, au maximum, au droit des bordures de la rue de Narbonne et du Chemin dit de Venage
- L'évacuation des eaux pluviales devra être réalisée vers le Chemin dit de Venage et non vers la Rue de Narbonne

**III- Devis divers**

**EIFFAGE** remplacement et entretien des projecteurs du terrain de football (nettoyage des 8 projecteurs du stade de foot et remplacement de l'ampoule 2 000 watts iodure métallique)  
Coût 425 € HT, soit 510 € TTC

**TE53** Remplacement des candélabres rue des Primevères, impasse des Tilleuls et impasse des Noyers

Coût 43 912,50 € HT un reste à charge pour la commune à hauteur de 60%, soit 28 104 € HT y compris la maîtrise d'œuvre

Possibilité de remplacer par tranche

La priorité est donnée au remplacement du candélabre Rue des Primevères, tombé lors de la tempête du 07 juin dernier.

Un dossier a été déposé auprès des assurances Groupama qui sollicite un devis pour ce candélabre et des photos des dégâts subis.

Ce compte-rendu ci-dessus rapporté et après avoir précisé que les propositions de travaux et devis y figurant ont été approuvés par le Conseil Municipal du 25 juin 2019, le compte-rendu de cette réunion est approuvé.

**1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES  
DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION**

ETAT NEANT

**2- LOTISSEMENT NOUVEAU QUARTIER -  
CHEMIN DU COUDRAY**

**CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : PROJET DE  
CONVENTION AVEC MAYENNE HABITAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mayenne Habitat a décidé d'engager la construction de 3 logements individuels, sur les lots 7, 9 et 10 du lotissement Nouveau Quartier – Chemin du Coudray.

Une convention est donc proposée afin de définir les modalités d'intervention de Mayenne Habitat.

Les conditions d'interventions de Mayenne Habitat ont été définies comme suit :

- La cession par la commune du terrain viabilisé, au prix correspondant à l'estimation des Domaines plafonné à 30 € HT le m<sup>2</sup> dans la limite de 375 m<sup>2</sup> par logement, soit 33 750 € HT.  
Ces terrains sont situés au lotissement Nouveau Quartier - Chemin du Coudray (1<sup>ère</sup> tranche) cadastrés section AP n° 364 - 366 et 367

Par « terrain viabilisé », il faut entendre la production pour chaque logement, outre la voirie, en limite du terrain mis à disposition, des réseaux publics :

- D'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales (y compris regards de raccordement)  
En cas d'absence de réseau public d'assainissement, la commune s'engage à prendre en charge l'installation du dispositif individuel lié à l'opération
- D'eau potable (y compris les citerneaux)
- D'électricité (y compris la mise en place des coffrets EDF en limite de parcelle ou intégrés en façade suivant le projet d'implantation des logements)
- De téléphone (y compris les regards)
- De télévision en cas de desserte collective
- Dans l'hypothèse où les bornes doivent être remplacées sur les terrains, l'intervention du géomètre serait à la charge de la commune

En cas de surcoût dû aux caractéristiques du terrain, à des choix architecturaux ou à une labellisation du programme demandés par la commune et remettant en cause l'équilibre

financier de l'opération, la collectivité s'engage, sur demande de Mayenne Habitat, à financer ce surcoût.

En cas d'abandon du projet, sur décision de la commune, l'ensemble des frais engagés pour l'opération sera remboursé à Mayenne Habitat.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné cette proposition et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'ensemble des dispositions sus énoncées pour la réalisation de ces 3 logements
- DEMANDE à Mayenne Habitat de désigner Me DERRIEN, Notaire à Laval (53) – 44 bis rue de la Paix et en tant que de besoin la société KALIGEO, Géomètre à Changé (53) – 21 rue Ferdinand Buisson Parc Cérès pour établir les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération
- AUTORISE Mayenne Habitat à déposer une demande de permis de construire concernant ces 3 lots : 7, 9 et 10 du lotissement Nouveau Quartier - Chemin du Coudray (1<sup>ère</sup> tranche) cadastrés section AP n° 364 - 366 et 367  
DCM 066/JUILLET/2019

Monsieur le Maire précise que les frais d'étude géotechnique ont été évalués à 2 000 € HT pour ces 3 logements.

Le bornage a été réalisé, il y a un mois environ. Aucune date de signature n'a été fixée auprès de Me DERRIEN.

Il est également rappelé que les déplacements de coffrets (assainissement EU et EP, eau potable et électricité...), concernant les lots n° 7 et 10, ont été demandés par Mayenne Habitat du fait de l'implantation de la construction.

Ces déplacements seront donc pris en charge par Mayenne Habitat.

La commune ne prendra en charge qu'un seul lot, le n°9.

Des devis ont été sollicités auprès de

- SAUR réalisation branchement eau potable et travaux sur branchement EP : 1 290,42 € HT, soit 1 548,50 € TTC
- ENEDIS modification branchement EDF lot 9 : 2 467,70 € HT, soit 2 961,24 € TTC
- EUROVIA en attente

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de réaliser ces travaux sur le lot n°9 du lotissement Nouveau Quartier Chemin du Coudray.

Au vu de ses éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les 2 devis présentés :
  - SAUR réalisation branchement eau potable et travaux sur branchement EP : 1 290,42 € HT, soit 1 548,50 € TTC
  - ENEDIS modification branchement EDF lot 9 : 2 467,70 € HT, soit 2 961,24 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents  
DCM 067/JUILLET/2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 1ères esquisses concernant ce projet de constructions (1 T3 et 2 T4).

L'architecte nommé par Mayenne Habitat est Mme Sandrine Pouget (architecte DEA) d'Ingrandes le Fresnes sur Loire (49) avec les conseils d'ACORE INGENIERIE de Louverné (53).

La vente de ces 3 lots devrait intervenir d'ici la fin de l'année afin que Mayenne Habitat puisse inscrire ce programme dans la programmation 2019 des aides à la pierre.

Les travaux de construction devraient débuter en 2020.

A ce jour, il reste au niveau de la 1<sup>ère</sup> tranche 3 lots à vendre : les lots n° 13 d'une superficie de 591 m<sup>2</sup> au tarif de 35 023,50 €, soit 59,30 € le m<sup>2</sup> ; le n° 15a d'une superficie de 666 m<sup>2</sup> au tarif de 38 476,80 €, soit 57,80 € le m<sup>2</sup> et le n° 18a d'une superficie de 583 m<sup>2</sup> au tarif de 33 231 €, soit 57,50 € le m<sup>2</sup>.

Concernant la 2<sup>ème</sup> tranche, des pré-réservations ont été confirmées en mairie.

Des plaquettes et plans ont été adressés à diverses sociétés de construction de Laval et environs, d'autres seront adressés à l'ADIL et à Me DERRIEN.

### 3- ENFANCE JEUNESSE

#### PROJET DE MISE EN PLACE ET DE RECRUTEMENT D'UN SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'accueil de jeunes en service civique auprès des collectivités territoriales.

Les jeunes bénéficiant d'un service civique sont essentiellement âgés entre 16 et 25 ans, ils peuvent assurer des missions dans le domaine de l'éducation, du sport, de l'environnement, des loisirs et de la culture, de la citoyenneté... auprès d'organismes à but non lucratif et/ou de personnes morales de droit public (dont collectivités).

Les missions dévolues doivent être complémentaires mais ne doivent pas se substituer aux actions déjà conduites dans la structure d'accueil.

L'engagement portera sur une durée de 8 mois à raison de 24 heures hebdomadaires et de 2 jours de congés par mois.

La rémunération, pour ce jeune, est portée sur une base de 580,55€ net par mois dont 472,97 € sont pris en charge par l'Etat et un coût de 107,58 € / mois pour la structure d'accueil.

Le jeune n'est ni salarié, ni stagiaire, il relève du code du Service National.

Durant ce service civique, le jeune devra suivre au minimum 3 jours de formation obligatoire dont le coût sera pris en charge par l'Etat (environ 160 €).

Lors de la demande d'agrément de la structure, auprès de la DDCSPP, il devra être précisé les missions confiées et approximativement le nombre de jeunes accueillis chaque année.

Au préalable, il importe d'élaborer un projet d'accueil du volontaire (pourquoi faire appel à un service civique, quelles seraient les missions confiées, les objectifs poursuivis...)

Le délai d'instruction du dossier peut être de 3 mois.

Pour une collectivité, un service civique permet d'expérimenter des projets d'innovation sociale, d'amplifier certaines actions et d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

Monsieur le Maire souhaite faire appel à ce dispositif dans le cadre d'une aide au service Enfance -Jeunesse, pour les missions suivantes :

- Appui auprès de la coordinatrice enfance-jeunesse
- Accompagnement et mise en place de l'informatisation du service enfance-jeunesse auprès du personnel et des familles (suite à l'acquisition du portail Noethys)
- Animation auprès du restaurant scolaire pour promouvoir l'approvisionnement et la valorisation de nos produits locaux, la réduction des déchets, le tri ...
- Aide à la mise en place d'un service « jeunes/ados »
- Site Internet de la Commune
- ...

Il est possible de prendre appui auprès de la Ligue de l'Enseignement de la Mayenne afin que nos missions soient reconnues valables dans le cadre des modalités définies pour l'accueil d'un service civique et d'une aide au recrutement ...

La commune pourrait accueillir un jeune en service civique dès le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Au vu de ses éléments,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE l'accueil d'un jeune en service civique dès le 1<sup>er</sup> octobre 2019 selon les modalités et les missions énoncées ci-dessus en respectant le cadre réglementaire défini par la DDCSPP
- AUTORISE à faire la demande d'agrément auprès des structures compétentes
- SOLLICITE l'appui de la Ligue de l'Enseignement de la Mayenne, si cela entre dans son champ d'action auprès des collectivités territoriales
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant la mise en œuvre et le recrutement d'un service civique

DCM 068/JUILLET/2019

#### 4- COMMISSION TRAVAUX DU 10 JUILLET 2019

##### 1- Devis

La commission propose divers achats, pour répondre aux besoins de la collectivité

Achat d'une tronçonneuse

3 devis ont été sollicités :

Société	Marque	Montant HT en €	Montant TTC en €
BREILLON-BERTON	STIHL	615,83	739,00
ROMET	ECHO	500,00	600,00
WILL	MARUYAMA	486,67	584,00

Accord du Conseil Municipal pour l'acquisition d'une tronçonneuse auprès de la société WILL de Cossé le Vivien pour un montant de 486,67 € HT, soit 584,00 € TTC.

Remplacement de la 3<sup>ème</sup> porte de l'atelier communal qui ne s'ouvre plus

1 devis a été sollicité auprès de SARL BARON pour un montant de 2 174,00 € HT, soit 2 608,80 € TTC

Les 2 autres portes ayant été changées par la SARL BARON, le Conseil Municipal ne sollicite pas d'autres devis souhaitant rester sur la même gamme de produits.

Dénomination et numérotation de rues

2 devis ont été sollicités

Société	Montant HT en €	Montant TTC en €
SIGNATURE	770,32	924,38
LACROIX	995,07	1 194,08

Accord du Conseil Municipal pour l'acquisition de panneaux de dénomination de rues (environ 10) et de plaques de numérotation de rues (environ 22) auprès de SIGNATURE pour un montant de 770,32 € HT, soit 924,38 € TTC.

DCM 069/JUILLET/2019

Rappel pour l'acquisition d'un panneau pour la ludothèque.

## 2- Visite à La Coudre

Suite aux inondations à « Cobouc » en Juin 2018, la visite sur le site de « La Coudre » a permis de faire les constats suivants :

Les versants de part et d'autre du vallon entre les lieux-dits « La Coudre » et « Cobouc » présentent une surface importante favorisant le captage des eaux en cas de fortes pluies.

Les travaux de terrassement, au-dessus du vallon, sur le site de « La Coudre », ont eu pour effet de réduire la pente à l'amorce du bassin versant et donc de réduire la vitesse d'évacuation des eaux de pluies.

Aucune trace de ravinement n'a été constatée dans cette zone, alors qu'aucun terrassement n'a été réalisé dans la zone concernée depuis les dernières inondations, il y a une année.

Les inondations de juin 2018 ont pour seule origine les pluies d'orage torrentielles, à caractère exceptionnel.

## 3- Etude d'isolation phonique de la Salle des Loisirs

Il est rappelé les travaux d'amélioration acoustique déjà réalisés :

- Remplacement des baies vitrées et portes-fenêtres financé par l'opération CEE
- Obturation des entrées d'air des ventilo-convecteurs

Pour finaliser les travaux déjà réalisés, il est nécessaire :

- d'isoler les murs par l'intérieur en supprimant les effets de réverbération des ondes sonores, en vue d'améliorer l'acoustique de la salle.
- de remplacer les dalles de plafond par des dalles phoniques.
- L'obturation des entrées d'air des ventilo-convecteurs, réalisée avec de la laine de roche, est jugée inefficace par les experts interrogés, ceux-ci conseillent d'utiliser des matériaux massifs (parpaings, siporex...) → pose prévue par les agents techniques.

Le budget prévisionnel basé sur le devis de l'entreprise LATOUR de Changé (53) au titre de l'année 2019 s'élève à 25 500 € HT, soit 30 600 € TTC.

La recherche d'un 2ième fournisseur est restée sans réponse à ce jour, par défaut d'une étude acoustique de dimensionnement des matériaux d'isolation.  
DB Acoustic qui a réalisé l'étude d'impact, chiffre cette nouvelle étude à 4 400 € HT soit 5 280 € TTC.

L'entreprise Gérault, récemment consultée, estime les travaux à 30 653,75 € HT soit 36 784,50 € TTC mais cela ne concerne que l'isolation intérieure des murs, demande qu'une étude acoustique de détermination des matériaux soit réalisée.

Une visite du fabricant TEXAA, entreprise de matériaux d'isolation phonique, s'est déroulée ce jour. Un devis a été sollicité afin de connaître le réel coût de ces matériaux.

Compte tenu des enjeux techniques et financiers, la commission travaux propose de différer les travaux suite aux divergences des devis et aux différentes observations apportées.

Un nouveau devis a été sollicité pour procéder à une étude comparative avant de prendre une décision.

Ce dossier sera donc revu lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

## 5- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### - **Convention pour l'utilisation du service fourrière de véhicules du territoire de Laval Agglomération**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la Ville de Laval et la commune de Montigné le Brillant pour l'utilisation du service fourrière de véhicules du territoire de Laval Agglomération.

C'est une délégation de service publique vers une entreprise agréée : SARL DAL (Dépannage Automobile Lavallois) se situant 20 rue Léon Jouhaux à Laval

Si la commune accepte cette convention, les missions lui incombant seront les suivantes :

- Mise en œuvre de l'expertise
- Notification de mise en fourrière au propriétaire du véhicule
- Procédure de destruction ou de remise aux domaines en fonction de la valeur du véhicule
- Traitement des réclamations et des contentieux éventuels
- ...

Les frais seront automatiquement répercutés à la commune, entendons par cette mention « Tous les frais qu'elle ne pourrait récupérer auprès du propriétaire (enlèvement du véhicule, frais d'expertise ...) »

Les tarifs sont fixés par la Ville de Laval sur décision du Conseil Municipal.  
La convention est établie jusqu'au 30 juin 2020.

Au vu de ses éléments,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE les modalités de la convention pour l'utilisation du service fourrière de véhicules du territoire de Laval Agglomération
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents

**DCM 070/JUILLET/2019**

- Courrier, non signé, reçu le 05 juillet 2019 concernant la sécurité aux abords de la rue des écoles et l'école du Sacré Cœur

Les dispositions prises pour limiter le stationnement sont sans effet (non-respect du marquage au sol). En l'absence d'amélioration, il sera demandé à la Gendarmerie d'intervenir pour verbaliser.

- **Devis divers :**

**ALPHA SIGNALETIC** panneau « accueil de loisirs » : 635,00 € HT soit 762,00 € TTC

**LVR** remplacement double vitrage dortoir (accueil de loisirs) : 642,28 € HT soit 770,74 € TTC

Une déclaration de sinistre préalable sera adressée à l'assurance, sous réserve du montant de la franchise.

**SIGNATURE** Signalisation « Hameau de Port Sec » panneau de direction du hameau + panneau d'interdiction de « Tournez à Droite »

Coût 508,73 € HT soit 610,48 € TTC

Pose par le Conseil Départemental

Ces 4 devis sont acceptés, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

- **Standard téléphonique : mairie**

Engagement auprès de CIEL TELECOM jusqu'à fin mars 2020

Possibilité de résilier la ligne fax (14,90 € HT mensuel) et de transférer la ligne de la mairie (35,99 € HT mensuel) vers un autre opérateur à condition que la commune puisse solder le résiduel.

Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 mars 2020, le montant s'élèvera à 458,01 € HT soit 549,61 € TTC

HEXATEL vient vérifier les installations le jeudi 25 juillet prochain en matinée.

Accord du Conseil Municipal :

- Pour procéder à la résiliation de la ligne fax auprès de CIEL TELECOM et du transfert de la ligne mairie auprès d'un autre opérateur
- Pour procéder au paiement des sommes résiduelles auprès de CIEL TELECOM sur présentation d'une facture

**DCM 072/JUILLET/2019**

- **Appel à une société de nettoyage pour l'entretien des bâtiments communaux**

Service enfance-jeunesse : finalisation des plannings pour la rentrée scolaire 2019-2020

2 contrats ne seront pas renouvelés (1 du fait de l'agent et l'autre suite à un départ en retraite)

Suite à l'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe et la présence d'enfants plus importantes à l'accueil périscolaire (matin et soir), le choix des élus s'est porté sur la qualité et le service à assurer auprès des enfants par les agents permanents

Au vu de ce contexte, environ 850h d'entretien des locaux seront réattribuées à une entreprise de nettoyage.

Seul les ATSEM conserveront l'entretien de leurs classes respectives, des sanitaires et du dortoir.

Une consultation sera donc lancée prochainement afin que le contrat puisse débuter dès la rentrée scolaire 2019-2020.

- **Signalement de problèmes d'odeurs**

Salle des Associations ainsi qu'au niveau des locaux scolaires (sanitaires des garçons)

Concernant les locaux scolaires, un courrier recommandé avec accusé de réception sera adressé à A3 Architecture afin de pouvoir régler ce problème récurrent, et ce avant novembre 2019 (expiration du délai de la garantie de parfait achèvement).

- **Elections politiques :**

15 et 22 mars 2020 : élections municipales

2021 : élections en simultanées les Régionales et les Départementales en mars (Demande de la Préfecture : vérification du matériel (isoloirs et urnes) permettant la tenue de 2 bureaux de vote

Une demande de subvention pour l'acquisition d'urnes sera déposée, il n'existe plus de subvention pour l'acquisition d'isoloirs.

- **Conseil Départemental de la Mayenne**

Mise à disposition du Rapport d'activités au titre de l'année 2018

- **Syndicat JAVO**

Développement d'animations auprès des scolaires dans le cadre d'un programme d'éducation à l'environnement visant à les sensibiliser et à les responsabiliser sur leur rapport avec l'eau

Animation d'une durée de 1 à 2 demi-journées réservée à chaque classe candidate qui aura été retenue

Sites proposés : Moulin du Bourg à Nuillé sur Vicoin – Zone Humide d'Ahuillé et de La Brulatte – La Vallée de Coupeau et Amont Raffray de St Berthevin – Les Mares et le Moulin du Bas Coudray à Le Genest St Isle – Le Plan d'Eau des Brosses et la Colleraies à Le Bourgneuf la Forêt

Prise en charge par le syndicat des frais d'interventions et d'une partie des frais de transports

Dossier d'inscription transmis par le syndicat aux écoles concernées, car ce sont aux écoles de se manifester.

- **Laval Agglomération :** Arrêté préfectoral en date du 21 mai 2019 portant approbation des statuts de Laval Agglomération, consultable.

- **FCTVA année 2019**  
Section Fonctionnement : 5 987 € perçu – 1 866 € inscrit BP 2019  
Section Investissement : 86 447 € perçu - 82 000 € inscrit BP 2019
  
- **Région des Pays de la Loire**  
Présentation lors d'une prochaine commission permanente du dossier déposé au titre de la mesure 35 du pacte régional pour la ruralité « Travaux divers de bâtiments et de voirie sur la commune »  
Le dossier est réputé complet  
  
Présentation lors d'une prochaine commission permanente du dossier déposé au titre de la mesure 35 « fonds régional de développement des communes » et de la mesure 26 « Accompagner les territoires qui s'engagent en faveur de la reconstruction ou de la rénovation de leurs écoles », dans le cadre des travaux divers sur bâtiments, de voirie et d'aménagements extérieurs de l'accueil périscolaire »  
Le dossier est réputé complet
  
- **RAM**  
Bilan au titre de l'année 2018, consultable.
  
- **Les Nuits de la Mayenne le 02 août 2019**  
Pour améliorer l'accès au site, les services techniques de la commune vont combler les « nids de poule » sur le chemin des Prés.
  
- **Impasse du Noyer**  
Grille d'égout descellée sur la voie : les lieux seront sécurisés dans l'attente de la réalisation des travaux de réparation
  
- **Réunion CLECT du 10 juillet 2019**  
Evaluation sur le transfert de fiscalité ; le transfert de compétences des communes vers Laval Agglomération et la restitution de compétences de la Communauté de Communes du Pays de Loiron vers ses communes membres  
Le rapport de la CLECT sera transmis prochainement et permettra aux communes de délibérer dans les 3 mois, soit avant mi-octobre 2019 pour que le Conseil Communautaire puisse fixer définitivement les attributions de compensation pour l'exercice 2019.
  
- **Signalements d'incivilités** sur le territoire de Montigné le Brillant (Déplacement du candélabre endommagé par la tempête du 07 juin dernier, déplacement de poubelles, de panneaux de dénomination de rues...)
  
- **Maison des Assistantes Maternelles**  
2<sup>ème</sup> visite de la commission ERP semaine prochaine  
Il est signalé que les véhicules, venant de la RD771, arrivent à une allure assez vive. Il serait peut-être nécessaire d'envisager un rétrécissement de la voie, la pose de « coussin berlinois » : dispositif permettant de ralentir la vitesse des véhicules ou bien de pack ralentisseur type dos d'âne  
Le Conseil Municipal est favorable à la pose d'1 de ces dispositifs et souhaite que cela soit installé avant l'ouverture de la MAM

- **Acquisition de mobilier au titre de la rentrée scolaire 2019-2020**

Les effectifs étant en hausse avec l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe, il est nécessaire de se doter en mobilier pour une classe et le restaurant scolaire.

Les communes environnantes ont été sollicitées ainsi qu'une étude tarifaire auprès de différentes sociétés

Prévisionnel : 3 384,63 € HT soit 4 061,55 € TTC réparti comme suit :

- Restaurant scolaire : 1 853,44 € HT, soit 1 868,60 € TTC
- Mobilier ALSH : 1 531,19 € HT, soit 1 837,43 € TTC

Si aucune commune ne possède du mobilier d'occasion à céder correspondant aux attentes de nos services, une commande de mobilier neuf sera lancée afin d'être sûr que la livraison ait lieu avant la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal est favorable à cette décision.

- **Tarif Accueil de Loisirs Mercredis et Petites Vacances 2019-2020**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs au titre de l'année scolaire 2018-2019 pour les mercredis :

Services	Tranche 1 QF < à 900 €	Tranche 2 900 € < QF < 1 200 €	Tranche 3 QF > 1 200 €
<u>Accueil loisirs Mercredi + PV</u>			
- Journée	8,11 €	8,55 €	8,89 €
- Demi-journée	4,56€	4,85 €	5,07 €

Le conseil Municipal décide de procéder également à une majoration de 2 %.

Les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2019 sont donc arrêtés comme suit :

Services	Tranche 1 QF < à 900 €	Tranche 2 900 € < QF < 1 200 €	Tranche 3 QF > 1 200 €
<u>Accueil loisirs Mercredi + PV</u>			
- Journée	8,27 €	8,72 €	9,07 €
- Demi-journée	4,65€	4,95 €	5,17 €

DCM 071/JUILLET/2019

- **Travaux de redéploiement des locaux scolaires et périscolaires – avenant n°2 au lot n°6**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, dans le cadre du marché de travaux « Redéploiement des locaux scolaires et périscolaires », de modifier l'acte d'engagement avec l'entreprise GERAULT de Saint-Berthevin (53), titulaire du lot 06 « Peinture et Revêtements de sols » (délibération n°DCM073/AOUT/2017 en date du 24 août 2017).

Ce lot a été attribué à l'entreprise GERAULT pour un montant initial de 30 003,08 € HT.

Au cours de ces différents travaux, un avenant a dû être pris pour la réalisation de travaux supplémentaires :

- Avenant 1 pour la fourniture et la pose d'un sol PVC dans l'entrée de la future bibliothèque pour un coût de 178,58 € HT – dlb DCM007/FEV/2018 du 22/02/2018

Ce lot, après validation de ces avenants, a été ramené à 30 181,66 € HT.

Monsieur le Maire propose de prendre un nouvel avenant à l'acte d'engagement, pour des travaux supplémentaires réalisés, avec l'entreprise GERAULT de Saint-Berthevin (53), comme suit :

Travaux en plus-value pour la réalisation des travaux suivants :

- Suppression de la toile de l'accueil de loisirs de la phase 4
- Enduisage des 2 poteaux béton de l'accueil de loisirs
- Remise en peinture de 15 huisseries suivant la demande du bureau de contrôle (dans couloir, sanitaires, multi-activités)

Soit une plus-value d'un montant de + 701,44 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'avenant n°2 de l'entreprise GERAULT de Saint-Berthevin (53) d'un montant de + 701,44 € HT, portant le nouveau montant du marché du lot 06 « Peinture et Revêtements de sols » à 30 883,10 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant à l'acte d'engagement.

**DCM 073/JUILLET/2019**

- **Travaux de redéploiement des locaux scolaires et périscolaires – avenant n°5 au lot n°8**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, dans le cadre du marché de travaux « Redéploiement des locaux scolaires et périscolaires », de modifier l'acte d'engagement avec l'entreprise SMG MARSOLLIER de Laval (53), titulaire du lot 08 « Plomberie – Chauffage et VMC » (délibération n°DCM073/AOUT/2017 en date du 24 août 2017).

Ce lot a été attribué à l'entreprise SMG MARSOLLEIR pour un montant initial de 37 076,24 € HT hors option.

Au cours de ces différents travaux, plusieurs avenants ont dû être pris pour la réalisation de travaux supplémentaires :

- Avenant 1 pour l'alimentation du WC en eau froide (2 unités) et l'évacuation du WC en PVC ainsi que la dépose et l'enlèvement, reprise de tuyauterie pour future lavabo ... pour un coût de 636,28 € HT – dlb DCM111/DEC/2017 du 07/12/2017
- Avenant 2 pour la ventilation de chutes (2 unités) des eaux usées pour un coût de 1 213,09 € HT – dlb DCM007/FEV/2018 du 22/02/2018
- Avenant 3 pour la fourniture et la pose de lavabo portant et évier pour un coût de 1 819,34 € HT
- Avenant 4 pour la création d'une amenée d'air entre le dortoir et le couloir ; la création d'un caisson de transfert d'air au niveau des classes GS et CP-CE1 ; la création d'une ventilation haute et basse pour le local rangement ; la réhausse de 3 urinoirs avec modif. de tuyauteries, pose d'un

séparateur d'urinoir maternelle et pose d'un mitigeur évier pour un coût de 1 575,68 € HT – dlb DCM066/JUIN/2018 du 28/06/2018

Ce lot, après validation de ces avenants, a été ramené à 42 320,63 € HT.  
L'option 1 acceptée pour ce lot dans le cadre du marché s'élevait à 2 021,84 € HT.

L'ensemble de ce lot est ramené à 44 342,47 € HT, option 1 comprise.

Monsieur le Maire propose de prendre un nouvel avenant à l'acte d'engagement, pour des travaux supplémentaires réalisés, avec l'entreprise SMG MARSOLLIER de Laval (53), comme suit :

Travaux en moins-value pour la réalisation des travaux suivants :

- Fourniture et pose de 10 robinets thermostatiques
- Fourniture et pose d'un caisson de ventilation
- Fourniture et pose d'un lavabo auto portant
- Réhausse de 3 urinoirs avec modification de la tuyauteries existantes
- Pose et raccordement de fontaine
- Reprise du réseau de ventilation de la VMC sanitaire dans grenier
- Fourniture et pose de lavabo auge, d'un vidoir et d'un robinet thermostatique

Soit une moins-value d'un montant de – 874,39 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'avenant n°5 de l'entreprise SMG MARSOLLIER de Laval (53) d'un montant de – 874,39 € HT, portant le nouveau montant du marché du lot 08 « Plomberie – Chauffage et VMC » à 43 468,08 € HT, soit 45 489,12 € HT option 1 comprise.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant à l'acte d'engagement.

DCM 074/JUILLET/2019